

Conseil d'administration  
Séance du 8 novembre 2016

Délibération n° 1  
Portant sur le **procès-verbal du CA du 27 septembre 2016**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,*

*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

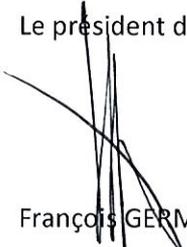
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 23
Nombre de membres présents : 22	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 2	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 7	Non participation : 0

**Article unique** : approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016.

Le président de l'université,

  
François GERMINET

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE  
RECTORAT  
18 DEC. 2016

Transmis au Rectorat le N°  
Publication ou affichage ou notification le :  
SECRET